



JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES 2024



Nathalie GARREC,
ingénieure Recherche et Expertise

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis Nathalie Garrec, ingénieure Recherche et Expertise au sein de la direction Eau du CSTB depuis 2010. Docteur en microbiologie, j'ai travaillé pendant deux ans à l'école vétérinaire de Nantes pour participer aux travaux de recherche et aux enseignements de l'unité hygiène et qualité des aliments. J'ai ensuite rejoint une filiale du groupe Véolia Environnement en tant que chef projet R&D jusqu'en 2010 avant d'intégrer le CSTB. Je suis également élue au CSE et présidente de la commission égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Sur quelles missions travaillez-vous dans le cadre de vos fonctions ?

Je contribue au développement de l'activité « Biocides » et conseille nos clients dans le choix d'essais à réaliser pour apporter les preuves d'efficacité des produits pour lesquels ils demandent une autorisation de mise sur le marché. Cette AMM est délivrée par une autorité compétente française ou européenne sur la base d'un dossier précisant les caractéristiques physico-chimiques, prouvant l'efficacité du produit et attestant de son innocuité vis-à-vis de l'homme, des animaux et de l'environnement. Je viens de terminer une étude pour le compte de la Direction Générale de la Santé qui portait sur un inventaire des dispositifs alternatifs de production d'eau potable en cas d'insuffisance ou d'absence de réseau public de distribution. La poursuite de ce travail aura pour objectif de définir un cadre d'évaluation de ces dispositifs.

Dans votre domaine d'activité, quels sont les enjeux de demain pour le CSTB ?

Les métiers de l'eau sont particulièrement mis en avant compte tenu des récents épisodes de sécheresse et des difficultés d'approvisionnement en eau potable qui en ont découlé. La réglementation est en cours d'évolution pour favoriser l'utilisation d'eau non potable pour certains usages tout en sécurisant l'approvisionnement en eau potable pour tous. Le rôle du CSTB sera d'accompagner les pouvoirs publics, les industriels ainsi que les particuliers dans la sécurisation et l'appropriation de ces nouvelles pratiques.



Que signifie pour vous cette Journée internationale des droits des femmes ?

Beaucoup de femmes se disent que cette journée ne devrait pas exister. Comment se fait-il qu'en 2024 se pose encore la question du respect des droits des femmes ici et ailleurs ? Alors, oui, je pense que cette journée a le mérite d'exister et permet à chacun/chacune de prendre le temps de réfléchir à ce qui est juste et ce qui ne l'est pas, et peut-être de faire un pas dans le bon sens. Heureusement, il y a des organismes, des associations, des entreprises qui travaillent au quotidien pour lutter contre les violences faites aux femmes dans tous les milieux, pour protéger leur santé, pour faire reconnaître leur place dans le sport et féminiser les entreprises. De nombreuses initiatives intéressantes sont mises en lumière à cette occasion.

Comment percevez-vous la place des femmes dans votre entreprise et, plus généralement, dans le secteur de la construction ?

L'index de l'égalité professionnelle du CSTB est de 92/100, les femmes représentant 43% des effectifs, 27% des ingénieurs et 35% de l'effectif managérial. Si on se base sur ces chiffres et leur évolution, on pourrait se dire que les femmes ont toute leur place au sein de l'entreprise. Pourtant, il y a encore des directions opérationnelles au sein desquelles elles sont peu présentes et où les postes de management sont exclusivement occupés par des hommes. Les écarts de rémunération existent, même si le salaire moyen des femmes augmente.

De manière plus générale, certaines femmes de plus de 50 ans se sentent « placardisées » et peu comprises et entendues sur leur souhait d'évolution professionnelle. Le sexisme ordinaire perdure et il est indispensable d'agir collectivement contre. Le milieu de la construction est faiblement féminisé. Selon l'INSEE, en 2020, la part des femmes était de 11%. Heureusement, les réseaux féminins se développent pour contribuer à la féminisation de ce secteur. Par exemple, le cercle de Zaha est un réseau de femmes lyonnaises dans la construction, l'architecture et le paysage (<https://cercle-zaha.org/>) ; le réseau batimix, porté par la Fédération Française du Bâtiment de Loire Atlantique, se donne pour mission de faciliter le recrutement de femmes compétentes et impliquées dans le BTP (<https://batimix.org>) ; **BatiFemmes** est le premier réseau des artisanes de second œuvre (<https://www.batifemmes.fr>) ; enfin, le réseau Women in Architecture France développe des actions visant à renforcer l'égalité professionnelle dans le domaine de l'architecture (<https://www.womeninarchitecture.fr>).

La thématique 2024 de cette Journée internationale des droits des femmes est "Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme". Selon vous, quelles actions devraient être mises en place pour encourager davantage la réussite des femmes dans le milieu professionnel ?

Pour répondre à la question, il faut d'abord définir la réussite professionnelle. Pour certaines, il s'agit de trouver un bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, être reconnue sincèrement pour le travail fourni et au juste salaire. Pour d'autres, c'est le sens et l'impact de leur travail qui leur donnent envie de se lever le matin. Pour d'autres encore, c'est d'accéder à des postes à responsabilité et gravir les échelons. Accélérer le rythme passe alors par féminiser les entreprises à tous les échelons et dans les instances de gouvernance, et par créer des ambiances de travail qui favorisent bien-être et performance pour tous et toutes.